

Date de dépôt : 20 mars 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : ONG Appel de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 26 février 2019, le journal Le Temps révélait que l'ONG Appel de Genève traversait une profonde crise : elle aurait un déficit de 800 000 F et connaîtrait des problèmes de gouvernance importants. Par ailleurs, l'ONG semble ne plus être en mesure de remplir sa mission première qui est la signature d'actes d'engagement respectant les Conventions de Genève, par des groupes armés non étatiques.

Je pose les questions suivantes :

- 1. Quelles sont les aides allouées à l'ONG par l'Etat de Genève sur les cinq dernières années ?*
- 2. En tant qu'autorité de surveillance en rapport avec la subvention, le Conseil d'Etat a-t-il été informé de la situation financière de l'organisation ?*
- 3. En termes d'efficience, combien d'actes d'engagement ont-ils été signés, par année, entre 2013 et 2018 ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Appel de Genève (AG) est une fondation créée en 2000. Sa mission consiste à promouvoir l'adhésion et le respect par les AANE (acteurs armés non-étatiques) des normes du droit international humanitaire et des droits humains. L'AG est en dialogue avec plus de 60 AANE. L'organisation est active dans 3 domaines : l'interdiction des mines antipersonnel, la protection des enfants ainsi que l'interdiction de la violence sexuelle et de la discrimination fondée sur le genre dans les conflits armés. Le canton soutient l'AG depuis sa création, avec un appui à la fois diplomatique et financier.

1. *Quelles sont les aides allouées à l'ONG par l'Etat de Genève sur les cinq dernières années ?*

2018 : « *Contribuer à la protection des populations civiles en Colombie /contribuer à la paix* », 60 000 francs.

2017-19 : « *Contribuer à la consolidation de la paix et à la protection des civils en RDC (République démocratique du Congo) et au Mali* », 585 000 francs (195 000 francs/an).

2017 : « *Sensibilisation des parties prenantes au conflit armé en Irak aux normes humanitaires internationales* », 150 000 francs.

2013-2016 : « *Convention : Interdiction de la violence sexuelle dans les conflits armés et vers l'élimination de la discrimination fondée sur le genre* », 800 000 francs (200 000 francs/an).

2. *En tant qu'autorité de surveillance en rapport avec la subvention, le Conseil d'Etat a-t-il été informé de la situation financière de l'organisation ?*

Le Conseil d'Etat n'a pas été informé d'une situation financière qui aurait pu soulever des inquiétudes.

Le service de la solidarité internationale procède systématiquement à l'analyse des comptes des projets financés par le canton. Les dépenses des projets sur le terrain n'ont pas présenté d'irrégularités.

Pour le surplus, la situation financière de l'organisation, selon les comptes 2016 et 2017, est convenable. Elle montre une augmentation des fonds dédiés aux activités réalisées sur le terrain, toujours plus facile à financer que les frais de fonctionnement du siège. Ainsi, l'année 2017 s'est terminée par un résultat financier positif de 63'080 F permettant à l'organisation d'augmenter ses fonds propres qui sont passés de 154'948 F à 218'028 F.

3. En termes d'efficience, combien d'actes d'engagement ont-ils été signés, par année, entre 2013 et 2018 ?

Ce tableau montre les engagements signés entre 2013 et 2018. 31 actes d'engagement ont été signés, dont 26 à Genève entre 2013 et 2018 (les dates soulignées ont été signées à Genève).

Pays		Mines antipersonnel (MA)	Protection des enfants et éducation (PEE)	Violence sexuelle et discrimination de genre (VSDG)	Autres engagements (type, thématique, année)
Myanmar	KNU/KNLA		2013	2013	
	PNLO/PNLA		2014		
RDC	APCLS		2016		
Iran	PJAK		2015		
Iraq	KDP Peshmerga				Code de conduite/15 Règles, PEE, VS, MM*/Déplacement 2018
	Peshmerga sous MOP				Code de conduite/15 Règles, PEE, VS, MM*/Déplacement 2018
	PUK Peshmerga				Code de conduite/15 Règles, PEE, VS, MM*/Déplacement 2018
	Sunni PMF sous la commission à Baghdad				MoU/15 règles/2018
Liban	PLO/PNSF au Liban				DECLARATION UNILATERALE/PEE/SIGNEE 2013
	Tahaluf				DECLARATION UNILATERALE/PEE/SIGNEE 2013
Soudan	SLM-AW 2014	2014			
	SLM-MM 2014	2014			
	SPLM-N	2013	2015		
Syrie	Mouvement de libération d'Al Watan /FSA		2017	2017	
	Brigade 51/FSA	2017	2017	2017	
	Brigade Al Hamza/FSA	2017		2017	
	Brigade Al Motassam/FSA	2017		2017	
	Division centrale/FSA		2017	2017	
	Division 23/FSA		2017	2017	
	Première division côtière		2017	2017	
	FSA/Union Force 21		2017	2017	
	SDF				2016, déclarations humanitaires
Turquie	HPG/PKK/KCK		2013	2014	VSDG-2016
Total		7	14	10	

*Protection de la mission médicale

Année	Nombre d'actes signés	Nombre d'autres engagements pris	Total
2013	4	2	6
2014	6	0	6
2015	2	0	2
2016	1	2	3
2017	18	0	18
2018	0	4	4

Le tableau montre également les déclarations unilatérales ou autres documents via lesquels les groupes armés se sont engagés au respect des normes du Droit International Humanitaire. Quand une signature d'acte d'engagement n'est pas possible, principalement pour des raisons de monitoring ou parce que le groupe s'oppose à ce type de signature, les groupes s'engagent dans le développement d'autres outils contraignants (code de conduite, *command order* ou déclarations unilatérales).

L'année 2018 a marqué la naissance d'un 4^e acte d'engagement qui porte sur la protection de la mission médicale et qui résulte des discussions avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins sans frontières (MSF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

De nouvelles signatures seront annoncées le 8 avril 2019.

Commentaires

Selon les informations reçues, l'organisation vit une phase importante de développement, de décentralisation et de transition au niveau de la nouvelle direction générale. Les financements pour les opérations sur le terrain sont en croissance, avec des engagements pluriannuels. L'organisation a décidé de décentraliser une partie des opérations du siège sur le terrain et d'engager une refonte des procédures administratives et financières. De par la structure de ses financements, provenant principalement de bailleurs institutionnels comme le canton de Genève, l'Appel de Genève dispose de faibles réserves pour pouvoir financer ces changements structurels.

Si la fondation dispose en début 2019 d'une couverture de 70% de ses opérations planifiées pour 2019 (soit 7,1 millions de francs), les frais de siège sont mal couverts. Il faudra attendre les comptes révisés 2018 pour voir quel est vraiment l'état financier de l'organisation.

L'engagement actuel du canton de Genève pour 2019 correspond à la dernière tranche de 195 000 francs pour le projet de consolidation de la paix et la protection des civils en RDC et au Mali. Ce montant sera versé suite à la validation par le service de la solidarité internationale des rapports opérationnels et financiers transmis.

A l'instar du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), qui soutient l'organisation depuis 2001, le canton ne va s'engager à aucune nouvelle contribution jusqu'à ce que la situation soit clarifiée. Une rencontre avec l'organisation sera demandée quand les comptes 2018 seront disponibles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS